



LE KAMOURASKA
.COM

FIER DE SON MILIEU AGRICOLE!

Dans le cadre de son plan de développement de la zone agricole, la MRC de Kamouraska a entamé une démarche pour **favoriser l'implantation ou la conservation d'une bande de protection riveraine le long de tous les cours d'eau.**

Cette démarche a débuté dans le secteur du bassin versant de la rivière Saint-Jean.
Voici trois exemples de belles bandes riveraines:



Ferme Alain Pelletier
Secteur Sainte-Anne-de-La-Pocatière



Ferme Fernand Pelletier et Fils
Secteur Sainte-Anne-de-La-Pocatière



Ferme Raymond Hudon
Secteur La Pocatière

© PHOTOS:
MRC DE KAMOURASKA

Pourquoi garder une bande riveraine d'au moins trois mètres?

- Pour stabiliser les berges et éviter les pertes de terrain
- Pour filtrer les matières fertilisantes et les pesticides provenant du champ
- Pour retenir les sédiments emportés par l'eau de ruissellement
- Pour améliorer la qualité de l'eau
- Pour réduire les risques de renversement des tracteurs dans les talus
- Pour favoriser la biodiversité et préserver l'habitat du poisson

Pour en connaître davantage sur les bienfaits des bandes riveraines:
www.bandesriveraines.quebec



L'Union des producteurs agricoles



© PHOTO: NICOLAS GAGNON

PARCE QUE LES BANDES RIVERAINES
C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!



OPÉRATION
BANDES RIVERAINES